

Taxe d'Apprentissage 2022

Depuis 1976, Alméa Formations Interpro dispense l'ensemble de ses formations en apprentissage. Notre expérience dans ce domaine nous a permis de développer une véritable expertise dans l'accompagnement et l'acquisition de compétences métiers de nos apprentis pour la réalisation de leur projet professionnel.

Avec l'émergence de nouveaux acteurs, le versement de votre taxe d'apprentissage représente un levier déterminant pour les établissements de formation qui, comme Alméa font de l'accompagnement et de la professionnalisation des jeunes leurs priorités.

Soutenez le projet et le savoir-faire d'Alméa Formations Interpro en nous affectant votre taxe d'apprentissage.

Vous trouverez les modalités au dos de ce flyer.

Plus que jamais, nous comptons sur votre soutien cette année encore.

Corinne GROSSE
Directrice Générale
Alméa Formations Interpro





Vous pouvez choisir de soutenir Alméa de deux façons :

- **En versant directement** le solde de votre taxe d'apprentissage à l'École de la 2^e Chance Champagne Ardenne* (E2C), une activité d'Alméa.

L'E2C a pour objectif d'assurer l'insertion sociale et professionnelle de jeunes adultes de 16 à 25 ans sans qualification, formation ni emploi.

Nous vous invitons à nous faire parvenir votre subvention par chèque à l'ordre de l'E2C Champagne-Ardenne ou par virement bancaire.

Le bordereau de versement à nous renvoyer est disponible dans la rubrique Espace Entreprise -> Taxe d'apprentissage sur notre site Internet www.almea-formations.fr

*Article L6241-4 1^{er} du Code du Travail

- **En dons en nature sous forme d'équipements et de matériels conformes aux besoins des formations***

Vous pouvez faire "don" :

- > de produits de votre stock *(sur la base de la valeur d'inventaire)*
 - > de produits achetés spécifiquement pour en faire don au CFA *(sur la base du prix de revient)*
 - > d'équipements d'occasion *(sur la base de la valeur résiduelle comptable)*
- Dans tous les cas, cette valorisation est déterminée toutes taxes comprises*

NB : Vos dons en nature vous permettent de recevoir un reçu fiscal sur le même principe qu'un don monétaire.

Une liste de matériels et équipements souhaités, ainsi qu'une notice pour faciliter votre démarche sont disponibles dans la rubrique Espace Entreprise -> Taxe d'apprentissage sur notre site Internet www.almea-formations.fr.

Nous vous remercions de bien vouloir nous informer de votre choix avant de nous l'envoyer en nous contactant par email taxeapprentissage@almea-formations.fr ou par téléphone 03 26 69 25 85 (afin d'éviter les commandes en double).

Ces commandes devront être passées et réceptionnées entre le 1^{er} juin 2021 et le 31 mai 2022.

*Article L6241-4 2^o du Code du Travail

**Vous avez jusqu'au 31 mai 2022, pour verser
le solde de votre Taxe d'Apprentissage**

ALMÉA FORMATIONS INTERPRO
32 RUE BENJAMIN FRANKLIN - 51000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
03 26 69 25 85 - CONTACT@ALMEA-FORMATIONS.FR